



DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2018DC0047

OBJET : CCAS - ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

VU la délibération du Conseil d'Administration n°023/2014 du 29 avril 2014 fixant le règlement intérieur,

VU la délibération du Conseil d'Administration n°040/2014 du 13 novembre 2014 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas

CONSIDÉRANT que l'avis de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 2 octobre 2018 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : A compter de la date de la commission, un prêt d'honneur est accordé à Monsieur DESILLES Maxime domicilié au CCAS - Place Charles Jocteur 69960 CORBAS, pour un montant de 2 400,00 € (deux mille quatre cents euros).

ARTICLE 2 : Monsieur DESILLES Maxime domicilié au CCAS - Place Charles Jocteur 69960 CORBAS, s'engage à signer une convention récapitulant les engagements de remboursement du prêt en 24 mensualités de 100,00 €, cent euros, à partir du 1^{er} novembre 2018.

ARTICLE 3 : L'aide versée sera imputée, en dépense et recette, au budget du CCAS au chapitre 27, fonction 5234, compte 274.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

CORBAS, le 4 octobre 2018

La Vice-Présidente, Martine BONNAUD

DÉCISION COMMISSION PERMANENTE – 02 OCTOBRE 2018

Membres présents : J-C TALBOT, M. BONNAUD, M. PETIT

D. BEKHALED-OULHATRI, Directrice de l'Action Sociale

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
M. 69960 CORBAS	Prêt : 2 400.00€	Prêt	M. 69960 CORBAS	À préciser lors du virement : prêt CCAS

Directrice de l'Action Sociale,
Datiia BEKHALED-OULHATRI



La Vice-Présidente du CCAS,
Martine BONNAUD



Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902734-20181004-CCAS_2018DC0047-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181004-CCAS_2018DC0047-AU

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 069-216902734-20181004-CCAS_2018DC0047-AU